



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de déplacement

Question écrite n° 4188

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la nécessité de revaloriser les taux de remboursement des frais de déplacement des agents des collectivités territoriales. Ces taux ont été fixés avec effet du 1er janvier 1994 et le barème de remboursement des indemnités kilométriques reste inférieur à celui des prix de revient kilométrique retenu par l'administration fiscale. Il lui demande de lui indiquer si une revalorisation des taux est prévue pour 1997 avec un alignement sur le barème retenu par l'administration fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4188

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3270

Question retirée le : 27 octobre 1997 (Fin de mandat)